

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 avril 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Cranoly, M. Bluteau



Délibération n° V du 13 avril 2023

« MULTITUDE, PROGRAMMATION 2023 » DANS LE CADRE DE LA PRÉFIGURATION DE LA BIENNALE INTERCULTURELLE DE SEINE-SAINT-DENIS – SUBVENTIONS – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'appel à projets lancé par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour compléter la programmation de Multitude autour des thématiques de la mode, de la gastronomie et du sport,

Vu les critères de sélection des projets : ancrage territorial, gratuité des activités, inclusion par la valorisation de la participation des jeunes, des personnes en situation de handicap et de la lutte contre les discriminations et stéréotypes de genres, mais aussi écoresponsabilité,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention aux associations suivantes :

- 60 000 euros à l'association « La Compagnie perdus dans la baignoire » pour l'organisation d'un banquet géant reliant Saint-Denis à Saint-Ouen le 2 juillet 2023,
- 24 000 euros à l'association pour les jeunes par l'insertion et la solidarité (AJIS) pour « La coupe du monde des quartiers au Stade Vélodrome d'Aulnay » le 2 juillet 2023,
- 40 000 euros à l'association Art press Yourself pour le défilé des créateurs de la Seine-Saint-Denis le 30 juin 2023 ;



- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les structures bénéficiaires desdites subventions ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.